

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES Département de l'Indre DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUILLET 2013

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres qui assistent à la séance : 9

Le neuf juillet deux mil treize à 20 h 30, les membres du conseil Municipal de la commune de LYS ST GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MARTERER Gérald, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 28 juin 2013.

Présents : MARTERER Gérald, DESSOUBRAIS Jean-Luc, JAMET André, VIAUD Jean-Louis, BALLEREAU Pascal, GEORGES Liliane, BRÉ Cécile, AUGENDRE Michel, BALLEREAU Véronique

Absents excusés : DURIS Ludovic, ROBERT Nicole

Secrétaire de séance : JAMET André

Approbation du compte-rendu du 28 mai 2013

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 28 mai 2013 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2013-19 : Recrutement d'un agent pour remplacement momentané

En application de l'article 3- alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour le remplacement momentané d'un agent en congé annuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour la période du 12 Août 2013 au 11 septembre 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement dans les conditions précitées à compter du 12 août 2013.
- **DIT** que la rémunération sera celle d'un adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon indice brut 297 majoré 309 les crédits nécessaires à cette rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget 2013 de la commune.

2013-20 : Redevance France Telecom

France Telecom possède sur le territoire de la Commune des artères aériennes, des artères en sous-sol et une emprise au sol.

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs.

Elles sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, arrête comme suit les redevances à réclamer à France Télécom au titre de l'année 2013 :

- 53.33 €/km artères aériennes
- 40.00 €/km artères souterraines
- 26.66 €/m² d'emprise au sol

La commune possède en totalité :

- 4.160 km d'artères aériennes
- 0.592 km d'artères souterraines
- 2 m² d'emprise au sol

Le montant à percevoir s'élèvera à 298.85 €

Charge Monsieur le Maire d'émettre les titres correspondants.

2013-21 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite que la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine pour l'aide aux communes qu'elle apporte dans les projets de restauration du patrimoine, le soutien de son action pour la rénovation et les moyens d'interventions uniques pour aider la mise en valeur du patrimoine bâti dont elle dispose. Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 1000 habitants est de 50.00 € minimum. Il propose donc la somme de 50.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de verser au titre de cette adhésion pour l'année 2013, la somme de 50.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil Municipal décide de retenir le devis de la société ILICHOC pour l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à l'extérieur de la salle des fêtes. Une formation sera alors proposée aux habitants intéressés.
- Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'aménagement d'un terrain multisport sur la commune de TRANZAULT. Cette opération sera portée

administrativement et financièrement par la commune de TRANZAULT avec une participation de la commune de LYS ST GEORGES. Cet équipement sera utile dans le futur aménagement des rythmes scolaires.

- Les travaux d'aménagement intérieur du hangar communal sont sur le point d'être terminés.

Le Maire,
Gérald MARTERER